



**ELECTION UNDER SECTION 191.2 BY AN ISSUER OF TAXABLE PREFERRED SHARES  
TO PAY PART VI.1 TAX AT A RATE OF 40%**

Name of corporation	Account / Business Number	Taxation year-end		
		Day	Month	Year

- For use by taxable Canadian corporations (other than a financial intermediary corporation or a private holding corporation).
- This election may be made only if the terms and conditions that apply to the particular class of shares require that this election be made. Where shares of a class are issued in one or more series, a class is to be taken to mean a series of the class.
- This election has to be filed:
  - within six months of the taxation year in which shares of that particular class of shares are first issued or first become taxable preferred shares, or
  - within 6 months of the day of mailing of
    - any notice of assessment of tax payable under Part I or Part VI.1
    - a notice that an assessment for which a notice of objection had been filed has been confirmed or varied
    - a copy of the decision of the Tax Court of Canada to the taxpayer, or
  - within 6 months from the day the judgment of the Federal Court of Canada or the Supreme Court of Canada is pronounced or delivered or the day the corporation discontinues the appeal.
- Parts and sections referred to on this form are parts and sections of the *Income Tax Act*.
- For more information, see the *T2 Corporation Income Tax Guide*.

**Complete the following:**

Class of taxable preferred shares for which this election is made

- (1) \_\_\_\_\_
- (2) \_\_\_\_\_
- (3) \_\_\_\_\_
- (4) \_\_\_\_\_

Date on which the class of shares was first issued or first became taxable preferred shares

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Note 1: If more than four classes of shares, attach a schedule.  
 Note 2: Attach documentation outlining the terms and conditions of the shares for which this election is made.

**Election and Certification**

The above-named corporation hereby elects under section 191.2 of the *Income Tax Act*.

I, \_\_\_\_\_, hereby certify that the information given in this  
 (Please print)

election and in any documentation attached, is to the best of my knowledge, correct, and complete in every detail.

\_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Signature of authorized officer \_\_\_\_\_ Position or office



**CHOIX FAIT EN VERTU DE L'ARTICLE 191.2, PAR UN ÉMETTEUR D' ACTIONS PRIVILIGIÉES IMPOSABLES, DE PAYER L'IMPÔT DE LA PARTIE VI.1 AU TAUX DE 40 %**

Raison sociale de la société	Numéro de compte/d'entreprise	Fin de l'année d'imposition		
		Jour	Mois	Année

- À l'usage des sociétés canadiennes (autre qu'un intermédiaire financier constitué en société ou qu'une société de portefeuille privée).
- Ce choix ne peut être fait que si les caractéristiques de la catégorie d'actions en particulier prévoient que ce choix doit être fait. Lorsque les actions d'une catégorie d'actions sont émises en une ou plusieurs séries, une catégorie est considérée être une série de la catégorie.
- Ce choix doit être produit :
  - a) soit dans le six mois suivant la fin de l'année d'imposition au cours de laquelle des actions de cette catégorie en particulier ont été émises pour la première fois ou sont devenues pour la première fois des actions privilégiées imposables;
  - b) soit dans les six mois commençant l'un des jours suivants :
    - (i) le jour de la mise à la poste d'un avis de cotisation pour l'impôt payable en vertu de la partie I ou VI.1,
    - (ii) le jour de la mise à la poste d'un avis portant qu'une cotisation a été confirmée ou modifiée après qu'un avis d'opposition ait dûment été produit à l'égard de ladite cotisation,
    - (iii) le jour de la mise à la poste d'une copie d'une décision de la Cour canadienne de l'impôt adressée au contribuable;
  - c) soit dans les six mois commençant le jour où le jugement de la Cour fédérale du Canada ou de la cour suprême du Canada est rendu ou le jour où la société retire l'appel.
- Les parties et articles mentionnés dans ce formulaire renvoient à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.
- Pour plus de renseignements, reportez-vous au *Guide T2 - Déclaration de revenus des sociétés*.

**Remplir ce qui suit :**

Catégorie d'actions privilégiées imposables pour laquelle ce choix est fait

- (1) \_\_\_\_\_
- (2) \_\_\_\_\_
- (3) \_\_\_\_\_
- (4) \_\_\_\_\_

Date où les actions de la catégorie ont été émises pour la première fois ou sont devenues pour la première fois des actions privilégiées imposables

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Remarque 1 : S'il y a plus de quatre catégories d'actions, joindre une annexe.

Remarque 2 : Annexer la documentation exposant les caractéristiques des actions pour lesquelles ce choix est fait.

**Choix et attestation**

Par les présentes, la société ci-haut mentionnée fait un choix en vertu de l'article 191.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Je, \_\_\_\_\_, par les présentes, certifie que les renseignements  
(en lettres moulées)  
 donnés ci dessus et dans les documents annexés sont, à ma connaissance, exacts et complets sous tous les rapports.

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ Signature d'une personne autorisée

\_\_\_\_\_ Poste ou fonction